

222C2509
FR0011981968-FS0911

21 novembre 2022

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

WORLDLINE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 novembre 2022, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 novembre 2022, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir 14 168 476 actions WORLDLINE² représentant autant de droits de vote, soit 5,03% du capital et 4,44% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Dont 784 092 ADR WORLDLINE représentant 392 046 actions WORLDLINE (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 251 579 actions WORLDLINE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 281 729 202 actions représentant 318 865 260 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.